

## **Comité du programme et budget**

**Vingtième session**  
**Genève, 8 – 12 juillet 2013**

### **RESUMÉ DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS**

*adopté par le Comité du programme et budget*

1. Le présent document rend compte des décisions prises et des recommandations formulées par le Comité du programme et budget (PBC) à sa vingtième session (8 – 12 juillet 2013) à la suite de l'examen des points de l'ordre du jour et des documents correspondants indiqués dans le document WO/PBC/20/1.
2. Le rapport complet sur la vingtième session du PBC sera rédigé en temps utile en vue de son approbation conformément à la pratique établie.
3. Le résumé des décisions et recommandations sera présenté aux assemblées des États membres de l'OMPI à leur session de septembre 2013 (dans le document A/51/13).

[La liste des décisions et recommandations suit]

## LISTE DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

### POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SESSION

### POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/20/1

L'ordre du jour modifié a été adopté.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2012

document WO/PBC/20/2

*Le Comité du programme et budget (PBC,) ayant examiné le rapport sur l'exécution du programme et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé son approbation à l'Assemblée générale, sous réserve des observations, des préoccupations et des suggestions d'améliorations formulées par les États membres et consignées dans le rapport du PBC, qui sont également annexées au rapport sur l'exécution du programme (document WO/PBC/20/2).*

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

SITUATION FINANCIÈRE À LA FIN DE 2012 : RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

(document WO/PBC/20/INF.1)

*Le Comité du programme et budget a pris note du contenu du document WO/PBC/20/INF.1.*

### POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

documents WO/PBC/20/3 et Corr.

1. *Après avoir examiné, programme par programme, le projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité du programme et budget a prié le Secrétariat :*

*i) de tenir compte des modifications apportées au projet de programme et budget pour l'exercice 2014-2015, découlant des discussions tenues au cours de la session du PBC;*

ii) de prendre en considération toutes les préoccupations et questions soulevées par les États membres en ce qui concerne les PME et l'innovation, de communiquer des informations supplémentaires et de soumettre une proposition révisée, compte tenu des autres options proposées et des observations formulées lors des discussions tenues au cours de la session du PBC; et

iii) conformément à ce qui précède, de soumettre une proposition révisée de programme et budget pour l'exercice 2014-2015 pour examen par le PBC à sa vingt et unième session. Cette proposition révisée contiendra également un tableau récapitulatif donnant un aperçu du plan-cadre d'équipement et de son rapport avec le programme et budget, ainsi que des incidences en découlant.

2. Le PBC a également prié le Secrétariat d'établir les documents ci-après sur la question des bureaux extérieurs, en mettant l'accent sur la nature de la procédure, menée à l'initiative des membres :

i) un document d'information, y compris des informations d'ordre général, à diffuser avant la prochaine session du PBC, en réponse aux questions et aux demandes d'informations supplémentaires présentées par les délégations à la présente session; et

ii) une étude détaillée traitant, de manière exhaustive, de toutes les questions en rapport avec ce sujet y compris celles soulevées par les délégations à la présente session.

Procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement

document WO/PBC/20/4

*Le Comité du programme et budget*

i) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/20/4; et

ii) a prié le Secrétariat de faire en sorte que les projets mis en œuvre au titre du Plan d'action pour le développement, y compris les phases ultérieures des projets en cours, approuvés par le CDIP, continuent d'être intégralement financés conformément au mécanisme défini dans le document A/48/5/Rev. approuvé par les États membres en 2010.

Plan-cadre d'équipement pour la période 2014-2019

document WO/PBC/20/5

*Le Comité du programme et budget, après avoir examiné le plan-cadre d'équipement proposé et les sept projets qu'il est proposé de financer au moyen des réserves de l'Organisation, a prié le Secrétariat de présenter une version révisée du document WO/PBC/20/5 pour la vingt et unième session du PBC, en tenant dûment compte des observations formulées.*

**POINT 5BIS DE L'ORDRE DU JOUR****DÉFINITION DES DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME ET BUDGET**

*Le Comité du programme et budget a pris note de la vérification du bien-fondé de la définition proposée dans le cadre du projet de programme et budget proposé pour l'exercice 2014-2015, a apporté des précisions sur les différences significatives entre la définition actuelle et la définition proposée et a décidé de poursuivre l'examen de la définition proposée des dépenses de développement à la vingt et unième session du PBC.*

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR****FINANCEMENT DES PRESTATIONS AU PERSONNEL APRÈS LA CESSATION DE SERVICE**

document WO/PBC/20/6.

*Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI*

- i) de prendre bonne note du contenu du document, qui a trait à la création d'un compte bancaire distinct destiné à recevoir les fonds affectés au financement futur des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel par l'Organisation; et*
- ii) d'étudier les moyens de maîtriser l'augmentation du montant des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel dans le futur, en prenant en considération l'évolution de cette question au sein du système des Nations Unies.*

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR****GOUVERNANCE DE L'OMPI**

*Le Comité du programme et budget a décidé de reporter l'examen de ce point à la vingt et unième session du PBC prévue en septembre 2013.*

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR****ADOPTION DU RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS**

*Le Comité du programme et budget a adopté le contenu du présent document.*

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR****CLÔTURE DE LA SESSION**

La clôture de la session a été prononcée.

[Fin du document]